

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État
ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Nouvelles concernant l'état de santé de S. A. S. le Prince Albert.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Monaco. — Lycée de garçons ; Etablissement secondaire de jeunes filles.

VARIÉTÉS :

Les Aventures d'une Ambassadrice de Louis XIV, par André Le Glay. (Suite et fin.)

MAISON SOUVERAINE

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert qui, comme chaque année à cette époque, faisait une campagne de chasse dans les Pyrénées, est revenu souffrant au Grand Hôtel de Font-Romeu le samedi 27 août. Son Altesse Sérénissime a eu juste le temps de descendre de la montagne.

A la suite d'une obstruction intestinale, il a fallu très rapidement se résoudre à une intervention chirurgicale. Le Professeur Pierre Bazy, membre de l'Institut, secondé par son fils, le Docteur Louis Bazy, chirurgien des Hôpitaux, a procédé à l'opération, le mercredi 31 août, à 18 heures, avec l'assistance des Docteurs de Sard, Riquez et Louët. L'opération a très bien réussi et a pu enrayer le mal. Les soins de tous ont été pleins de dévouement.

Voici les bulletins des médecins adressés de Font-Romeu au Cabinet Civil, à Paris, depuis le 29 août.

« 29 août, 18 heures.

« Après consultation, estimons ce soir état malade moins satisfaisant au point de vue rénal. Prenons mesures médicales énergiques espérant améliorations. Télégraphierons demain matin résultat. »

Signé : Docteurs DE SARD, RIQUEZ, LOUËT.

« 30 août, 10 heures 30.

« Etat aggravé par phénomènes obstruction intestinale qui peut nécessiter intervention chirurgicale urgente. Demandons chirurgien et garde quittant Paris absolument aujourd'hui. »

Signé : Docteurs DE SARD, RIQUEZ, LOUËT.

« 30 août, 18 heures 30.

« Etat stationnaire, température interne 37 8/10, pouls 72, respiration 20. »

Signé : Docteurs DE SARD, RIQUEZ, LOUËT.

« 31 août, 9 heures.

« Etat grave stationnaire nous permettant attendre chirurgien qu'avez envoyé. »

Signé : Docteurs DE SARD, RIQUEZ, LOUËT.

« 1^{er} septembre, 8 heures

« Situation étant aggravée depuis hier, indication opératoire nous a paru formelle. Opération très bien supportée et paraissant efficace. Pronostic toujours réservé. »

Signé : Docteurs BAZY, LOUIS BAZY, RIQUEZ, LOUËT.

« 1^{er} septembre, 12 heures 30.

« Opération très bien supportée, nuit bonne, état local et général bon, douleurs et vomissements disparus. On commence l'alimentation liquide. »

Signé : Docteurs BAZY, LOUIS BAZY, RIQUEZ, LOUËT.

« 1^{er} septembre, 19 heures.

« Etat satisfaisant se maintient. »

Signé : Docteurs BAZY, LOUIS BAZY, RIQUEZ, LOUËT.

« 2 septembre, 11 heures 45.

« Nuit bonne, état général se maintient très bon. Le moral est bon ; on va commencer l'alimentation. »

Signé : Docteurs BAZY, LOUIS BAZY, RIQUEZ, LOUËT.

« 3 septembre, 9 heures 45.

« La situation continue de s'améliorer à tous les points de vue. Professeur Pierre Bazy rentre aujourd'hui, Paris. Docteur Louis Bazy reste auprès de Son Altesse Sérénissime. En raison de l'état satisfaisant il ne sera plus publié qu'un seul bulletin chaque jour. »

Signé : Docteurs LOUIS BAZY, RIQUEZ, LOUËT.

« 4 septembre, 10 heures 15.

« L'évolution favorable se poursuit normalement. Température 37°4. Pouls 78. Respirations 20. »

Signé : Docteurs LOUIS BAZY, RIQUEZ, LOUËT.

« 5 septembre, 10 heures.

« La situation continue à être très satisfaisante. Nuit bonne. Appétit revient. Température 37°4. Pouls 72. Respiration 20. »

Signé : Docteurs LOUIS BAZY, RIQUEZ, LOUËT.

AVIS & COMMUNIQUÉS**LYCÉE DE MONACO**

Résultats complets obtenus au Baccalauréat à la session de juillet.

LYCÉE DE GARÇONS.**1^o Admissibles :**

Classe de Philosophie. — Allias Maurice.
Classe de Première B. — Caracas Stéphane.
Classe de Première D. — Carruggi Jean.

2^o Reçus :

Classe de Mathématiques. — Audisio François (Mention Assez bien) ; Guido Hercule (Mention Assez bien) ; Imbert Gabriel, Baixini René, Maurin Eric, Granet Louis.

Classe de Philosophie. — Fau René (Mention Assez bien) ; Luca Henri, Kreichgauer Auguste.

Classe de Première B (Latin-Langues vivantes). — Péretti Georges (Mention Assez bien) ; Merveilleux du Vignaux Jacques, Rose Alfred, Ampugnani Pancrazi-Antoine.

Première C (Latin-Sciences). — Créput Georges.
Première D (Sciences-Langues vivantes). — Péli-sier Paul (Mention Assez bien) ; Balestra Jules, Ciaï-s Jean, Vatrican Louis, Crismanowich Jean, Krasinsky Wladimir.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES.**1^o Admissible :**

Cinquième année B (Latin-Langues vivantes). — Audoly Mary.

2^o Reçues :

Classe de Mathématiques. — Blanche Marcelle (Mention Assez bien).

Classe de Philosophie. — Blanche Marcelle (Mention Assez bien) ; Guidoni Marie (Mention Assez bien) ; Barbier Renée, Denize Jacqueline.

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Les langues Anglaise, Italienne, Allemande y sont enseignées.

Au-dessous de la classe de 6^{me}, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, il possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement. Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans. Elle comprend une classe enfantine (5 ans-7 ans) une classe de 9^{me}, de 8^{me} et une classe de 7^{me}. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6^{me} A (avec latin) ou B (sans latin) vers dix ou onze ans.

Si un élève peut entrer en 6^{me} après 12 ou même 13 ans, il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de

demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

TAUX DES RÉTRIBUTIONS PAR AN ET PAR TRIMESTRE

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Deuxième Cycle : Philosophie, Mathématiques, 1 ^{re} et 2 ^{me} ...	333	111	234	78
Premier Cycle : 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e ...	261	87	171	57
Division élémentaire : 7 ^e et 8 ^e	216	72	144	48
Division préparatoire : 9 ^e , 10 ^e et 11 ^e	171	57	108	36

Les familles trouveront dans le prospectus du Lycée, que le Directeur tient à leur disposition, tous les renseignements dont elles ont besoin.

**

ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES
ANNEXÉ AU LYCÉE.

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat.

Une classe préparatoire à la 1^{re} année d'Enseignement secondaire fonctionne depuis le 1^{er} octobre 1920.

Elle est destinée à fournir à la 1^{re} année des élèves bien préparées à recevoir l'Enseignement secondaire, qui demande une culture appropriée.

Sont reçues dans cette classe les fillettes âgées d'au moins 9 ans qui fournissent la preuve qu'elles sont en possession des connaissances de la 1^{re} année du cours moyen des écoles primaires.

Pour être admises en Première année, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1^{er} octobre et posséder l'instruction que suppose le certificat d'études primaires.

TAUX DES RÉTRIBUTIONS PAR AN ET PAR TRIMESTRE

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Classe préparatoire	234	78	162	54
Classe secondaire : 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e année.....	306	102	225	75
Philosophie et Mathématiques : 4 ^e et 5 ^e année.....	387	129	306	102

RENTÉE DES CLASSES

La rentrée des classes au Lycée aura lieu le lundi 3 octobre : pour les garçons, à 8 heures du matin ; pour les jeunes filles, à 9 h. 3/4 du matin.

VARIÉTÉS

Les Aventures d'une Ambassadrice
de Louis XIV.

(Suite et fin.)

IV.

Le ministre, obsédé par l'insistance de M. de Ferriol, finit par accorder la créance de Michel. Elle fut signée à Versailles le 4 août 1707, mais elle ne lui parvint qu'à la fin de février 1708. La mission confiée au jeune marseillais consistait à liquider les affaires de M. Fabre, et à ramener

M^{lle} Petit. Dans le même temps, Michel reçut l'avis que la cour persane se décidait enfin à le reconnaître. Le 18 mai, il fit son entrée dans Ispahan, accompagné par les autorités, les jésuites et les carmes. Le 7 juin, il fut reçu en audience solennelle. Des dîners d'apparat furent donnés en son honneur : les Persans firent grandement les choses. Michel se hâta de combler les vides qu'il y avait dans les présents de Louis XIV : notamment toutes les lorgnettes avaient disparu.

Le protégé de M. de Ferriol triomphait ; un nuage cependant assombrissait son triomphe : en somme, il avait l'ordre de ne rien faire. Mais le marseillais ne s'arrêterait pas pour si peu. L'opinion émise par son patron que tout arrangement commercial avec la Perse était impossible, opinion avec laquelle il avait été nourri, aurait pu aussi le gêner. Mais à quoi donc servirait la diplomatie si elle ne devait couvrir tous les changements d'idées, et dissimuler toutes les inconséquences que l'homme, variable dans ses passions et dans ses appétits, peut avoir avec lui-même ? Au fond, le Chah avait un grand désir de s'unir avec la France. Mais, Michel, dans les entrevues qu'il eut avec les hauts fonctionnaires, n'osa aborder que la question commerciale. Les conférences se multiplièrent à l'infini. Il était difficile de s'entendre, les persans s'obstinant à parler politique, et Michel négoce. On arriva enfin à conclure une sorte de transaction baroque et compliquée : « Le Chah accordait aux Français, à titre d'essai, l'exemption d'impôts pendant cinq ans, mais limitée à une valeur totale de 300.000 piastres et au transport de 250 chameaux ». Cette vague convention ne pouvait donner aucun résultat pratique. Mais enfin Michel avait un traité ; il fit chanter un *Te Deum*. Les fêtes se succédèrent dans « La Rose fleurie », comme les poètes persans, entre autres le fameux Saadi, appelaient Ispahan. Michel fut comblé d'aménités. On lui fit attendre la signature des conventions, il y eut bien des tiraillements pour la rédaction définitive du traité ; mais tous ces ennuis étaient tellement enguirlandés ! Enfin, le 23 octobre, Michel eut son audience de congé. Le Chah lui donna un sabre enrichi de diamants, et une lettre pour Louis XIV.

A Versailles, les exagérations de M. de Ferriol et de l'évêque de Babylone au sujet de M^{lle} Petit avaient porté leurs fruits. Le 21 mars 1708, le ministre écrivit à l'ambassadeur pour lui donner l'ordre d'expédier immédiatement « la Petit » à Marseille. M. de Ferriol lui donna l'hospitalité, trop heureux de tenir enfin sa proie.

Dans toute comédie où le principal rôle est tenu par une femme, nous trouvons la vieille scène de la séduction : l'ennemi réduit, amené à merci, humble et amoureux. C'est dans cet état que nous voyons le farouche M. de Ferriol quelque temps après l'arrivée de M^{lle} Petit au Palais de France. Dans la correspondance de l'ambassadeur on assiste à cette transformation psychologique : dans les premières dépêches, la demoiselle est traitée avec un injurieux mépris ; puis le ton s'adoucit ; et à mesure que le charme de la femme opère, les angles s'arrondissent ; le diplomate laisse percer une émotion qui n'a rien de diplomatique. Enfin,

quand M^{lle} Petit s'embarqua sur une frégate du Roi, elle fut traitée avec les plus grands égards. Mais d'autres tribulations l'attendaient à son arrivée en France !

Michel s'acheminait vers la Turquie, lorsqu'il apprit de fâcheuses nouvelles. Son pauvre traité, obtenu avec tant de peine, faisait mauvaise impression à la cour persane. Quoique impraticable, cette convention était battue en brèche par le parti anti-européen. Le marseillais arriva à Constantinople pour voir l'ambassade de France livrée aux plus déplorables désordres, et M. de Ferriol donner des signes d'aliénation mentale. Michel n'hésita pas : le 24 avril 1709, il s'embarqua, portant son traité et la lettre du Chah pour Louis XIV. Il voulait arriver à Paris au plus vite. D'après ses calculs, M^{lle} Petit devrait être en France, et il avait encore peur de cette femme ! Après bien des aventures sur mer, Michel débarqua enfin à Toulon le 1^{er} septembre. Il courut à Marseille. M^{lle} Petit, arrivée le 9 février précédent, avait été immédiatement conduite au *Refuge*, où le gouverneur la tenait sous un double verrou.

Mais la célébrité de la demoiselle avait percé les murs de la prison. Les grandes dames de Marseille forcèrent la porte du *Refuge* pour aller voir cette femme extraordinaire, dont les aventures charmaient les imaginations comme un conte vivant des *Mille et une Nuits*.

Malgré ses malheurs, M^{lle} Petit sentait encore en elle un vieux fond d'énergie ; sous la cendre de ses illusions couvait un feu qui devint incendie à l'annonce de l'arrivée de Michel. Elle comprit qu'elle allait avoir de nouveaux coups à parer ; elle rassembla ses forces, bien décidée à obtenir justice. Et de fait, on n'avait pu prouver ces fameuses dilapidations dont on l'avait accusée. Au contraire, elle avait englouti dans l'expédition diplomatique de M. Fabre son petit pécule : 12.200 livres. En somme, cet argent avait été dépensé pour le service du Roi. Michel lui-même avait reconnu la créance.

Le destin qui semblait protéger M^{lle} Petit avait fauché tous les adversaires de M. Fabre, les siens, par conséquent. M. Blanc était mort ; et sa fin avait été la cause des plus graves dissentiments entre les moines d'Alep. M. de Ferriol avait eu un transport cérébral, et la folie qui le guettait s'était emparée de lui. On dut le garrotter, et M. des Alleurs fut nommé à sa place. C'était la ruine de Michel, qui n'avait que son patron pour tout appui. Il ne représentait rien par lui-même, et il ne pouvait pas se prévaloir d'un succès. Il comprit que, seul, l'écrasement de M^{lle} Petit relèverait sa fortune. Il la traîna devant le tribunal de l'Amirauté de Marseille sous les plus effroyables accusations. Mais du fond de Constantinople s'éleva une voix pour défendre M^{lle} Petit et accuser M. de Ferriol et Michel. Cette voix était celle de M^{me} Fabre, qu'on ne s'attendait certes pas à voir dans cette affaire, car si quelqu'un avait eu réellement à se plaindre de M^{lle} Petit, c'était bien elle.

Le procès changea de face, et en 1713, M^{lle} Petit sortit de prison lavée de toutes les accusations portées contre elle. A ce moment-là, l'idée de M,

Fabre, qui avait fait son chemin, fut reprise. L'abbé Richard, un missionnaire d'Erivan, parvenait à décider la cour d'Ispahan à envoyer un ambassadeur vers Louis XIV. Mehemet-Riza bey, choisi pour cette mission, portait des propositions exactement semblables à celles contenues dans les instructions données à M. Fabre. L'ambassadeur persan arriva en France pour assister à la mort du Roi-Soleil ; il partit sans avoir pu entamer la moindre négociation.

Tel est le résumé du roman diplomatique que fit naître une pensée très juste, très patriotique et d'excellente politique.

A. LE GLAY.

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M^r LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant acte administratif en dates, à Monaco, des quatorze juin et seize juillet mil neuf cent vingt et un, dont un original a été déposé aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrit ;

1^o M. François-Louis-Théophile-Marie-Amédée GASTAUD, propriétaire, demeurant à Monaco,

Agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tuteur légal de son fils mineur, Aimé-Théodore-François-Marie GASTAUD, né à Monaco, le vingt-six mars mil neuf cent onze.

M. Théophile GASTAUD, spécialement autorisé à l'effet des présentes suivant jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, en la Chambre du Conseil, le trois juin mil neuf cent vingt et un ;

2^o M. René GASTAUD, propriétaire, demeurant à Monaco, n^o 7, rue des Princes ;

3^o M^{lle} Juliette GASTAUD, sans profession, demeurant à Monaco, n^o 7, rue des Princes ;

Ont vendu au Domaine de S. A. S. M^r le Prince Souverain de Monaco, représenté par M. Charles Palmaro, son administrateur, demeurant à Monaco :

Tous les droits de quelque nature qu'ils soient leur appartenant dans une parcelle de terrain sise à Monaco, rue Caroline, d'une surface approximative de trente-huit mètres carrés dix décimètres carrés, cadastrée n^o 276 p. de la section B, confrontant du nord, le surplus de l'immeuble des vendeurs ; de l'est, le Domaine, ayant droit de M^{me} Médecin, née Delpiano ; du midi, la rue Caroline ; de l'ouest, le Domaine, ayant droit des hoirs Henri Crovetto.

Cette parcelle de terrain expropriée pour cause d'utilité publique, en vue de l'élargissement de la rue Caroline, en vertu des Ordonnances Souveraines des dix avril et dix juin mil neuf cent douze.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de six mille francs, ci. 6.000 fr.

Les personnes ayant, sur la partie d'immeuble expropriée, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sont invitées à les faire inscrire au Bureau des Hypothèques de Monaco, dans le délai de quinze jours à compter d'aujourd'hui, à défaut de quoi ledit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai sus indiqué, le prix de vente sera payé conformément à la loi, s'il n'existe aucune opposition au paiement.

Monaco, le six septembre mil neuf cent vingt et un.

L'Administrateur des Domaines,
PALMARO.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le deux septembre mil neuf cent vingt et un, M. Pierre CUNIBERTI et M^{me} Annette-Marie RICCA, son épouse, demeurant ensemble à Beausoleil, rue de la Source, villa Castel-Lorrain, ont acquis :

De M^{me} Barbara-Pierina GANDOLFI, veuve de M. Noël TURCO, et de M^{lle} Marie-Jeanne TURCO, célibataire majeure, commerçantes en vins, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, n^o 41 :

Le fonds de commerce de vins, bar et restaurant que M^{me} et M^{lle} Turco exploitaient à Monaco, boulevard de l'Observatoire, n^o 41, maison Barone frères.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} et M^{lle} Turco et de feu M. Noël Turco, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de ladite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux.

Monaco, le 3 septembre 1921.

Signé : ALEX. EYMIN.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco, du 30 août 1921,

M^{me} Veuve Emilie QUAGLIA a vendu à M^{me} Louise-Eugénie CONDROYER, épouse de M. Jean-Baptiste GAY, demeurant à Monaco, le droit au fonds de commerce de restaurant, vins et liqueurs à consommer sur place, qu'elle exploite à Monaco, 6, rue de l'Eglise.

Les créanciers, s'il en existe, doivent faire opposition sur le prix de la vente entré les mains de l'acquéreuse, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

POUR LES P. G.

L'Office Central des P. G., 66, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris-1^{er}, centralise toutes les adresses des anciens prisonniers de guerre en vue du remboursement des colis qui leur ont été envoyés en captivité.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Le Service Automobile Rapide de la Route Thermale d'Auvergne, comportant dans chaque sens un aller et retour quotidien de Vichy à la Bourboule, qui devait fonctionner jusqu'au 15 septembre, sera, en raison de l'insuffisance des voyageurs, supprimé à partir du 1^{er} septembre 1921, mais les touristes pourront se rendre de Vichy à Châtel-Guyon, Royat Saint-Nectaire, le Mont-Dore et la Bourboule par le Service Automobile Omnibus qui continuera à fonctionner dans les mêmes conditions que précédemment jusqu'au 15 septembre.

Les Services d'Automobiles de Correspondance P.-L.-M. de Montélimar à Vals-les-Bains et de Vals-les-Bains au lac d'Issarlès, qui devaient fonctionner jusqu'au 15 septembre prochain, seront, en raison de l'insuffisance des voyageurs, supprimés à partir du 1^{er} septembre 1921.

Pour faciliter aux voyageurs à destination ou en provenance d'Algérie la traversée de Marseille, la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée et la Compagnie Générale Transatlantique ont mis récemment en service une correspondance par autobus entre la gare de Marseille-Saint-Charles et le quai de la Joliette (quai d'embarquement de la Compagnie Générale Transatlantique) fonctionnant à l'arrivée et au départ de chaque paquebot.

Le prix de transport de la gare au quai d'embarquement ou vice versa est de 4 francs par personne. Les voyageurs peuvent emporter avec eux dans l'autobus quelques menus bagages à main.

Le Panorama

Edition franco-anglo-espagnole (6^e Année).

L'abonnement d'un an (12 numéros)... 10 francs.

L'abonnement d'essai (6 mois)... 5 francs.

Une réduction de 10% est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et 20 pages, grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Ecrire à l'Administration du journal, 286, boulevard Saint-Germain, Paris, en joignant à votre mandat (neuf francs), soit une de vos dernières bandes d'abonnement, soit ce passage préalablement découpé.

Un numéro spécimen est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande.

Le Gérant, L. AUREGLIA. — Imprimerie de Monaco, 1921.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 septembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 octobre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17747 et 47897.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Cinq Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes, portant les numéros 10732, 10733, 11029, 11030 et 11031.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 14232 et 14233.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1920. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 2040, 21226, 35475.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 mars 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90518.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mai 1921. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44994, 52322, 52323, 52556 et 52997.

Du 3 juillet 1921, une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 131684.

Titres frappés d'opposition (Suite).

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1921. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 août 1921. Quatre-vingts Actions de l'Ancienne Société de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco, portant les numéros 2214 à 2293.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 août 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13694, 55426, 55427 et quatre Obligations de la même Société, portant les numéros 66050, 88600, 97448 et 97449.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1920. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 36641, 36642, 36643, 37614, 37294 à 37298 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 3 mai 1921. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10611 et 44934.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : **25 millions.** - Réserves : **25.100.000.**

Siege social à **MARSEILLE, 73-75-77, rue Paradis.**
Succursale à **PARIS, 4, rue Auber.**

Président : **M. Edouard Cazalet.**

Groupe des Agences du Sud-Est :

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE
MONTE CARLO (Park-Palace).
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupous. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

Crédit Hypothécaire DE MONACO

Société Anonyme au Capital de **10 millions**
Siège social : **MONTE-CARLO**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
SUR PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DIRECTS
ET PAR OUVERTURES DE CRÉDITS,

“Le Courrier Musical”

la Grande Revue Musicale de France (bi-mensuelle),
publie des SUPPLÉMENTS MUSICAUX. —o—

Souscrire aux bureaux du *Courrier Musical*, 29,
rue Tronchet, Paris.

Abonnements : 25 francs pour le *Courrier Musical*
et 10 francs pour la *Semaine Musicale* qui donne les
programmes de tous les Concerts.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : **Place Cassini, NICE**

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^e LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^e d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^e Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { **6, avenue de la Gare, Monaco**
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale **MONTE CARLO** Magasin d'Exposition
SPRING PALACE **VILLA SAN-CARLO**
33, boul. du Nord **22, boul. des Moulins**

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

•••••
H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER
•••••

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C^o

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, **MONTE CARLO**

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

Les Annales

Les Souvenirs d'un jeune soldat français revenu de la Haute-Silésie et recueillis par M. Adolphe Brisson paraissent cette semaine dans les *Annales*. Le numéro est plein d'actualité. Les illustres signatures y abondent. Anatole France et Paul Bourget y parlent d'Octave Feuillet à l'occasion de son centenaire. Edmond Harau-court y publie des vers, Sarah Bernhardt de la prose... Sans compter les remarquables articles hebdomadaires de Henry Bidou, d'André Fribourg, d'Yvonne Sarcey, de Chrysale, de Sergines... Et toujours, dans chaque numéro, une pièce de théâtre.

Partout : **75 centimes.**

Conferencia reproduit le texte, abondamment illustré, des conférences de l'Université des *Annales*. Collection incomparable.

Le numéro : **1 franc.**

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au **CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS**, autorisées et légalement reconnues dans la *Principauté de Monaco* par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. <<<>

LA FRANCE

Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1837.

Capitaux et Fonds de garantie	Incendie	92 millions
	(Vie)	103 millions
Valeur des immeubles de la C ^e .		50 millions
Sinistres payés aux Assurés.		300 millions
Capitaux assurés au 1 ^{er} Janvier 1912 :		
	246 milliards	953 millions
		428.000 fr.

LA

CONCORDE

Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1905.

Capital social	6 millions	800.000 francs
Fonds de garantie	9 millions	863.696 francs
Encaissement annuel	Plus de 3 millions	de fr.
		au 1 ^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. — Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. —
— Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. — Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Grovetto
Boulevard de l'Ouest, **MONACO**

BAINS DE MER DE MONACO

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. $\frac{1}{2}$ du soir

LEÇONS DE NATATION

DOUCHES (jet ou pluie)

MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile
dessert l'Etablissement
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino